

## DEMANDE D'AFFILIATION À RETOURNER A :

AMICALE DU CONSEIL DE L'EUROPE  
Avenue de l'Europe Bureau 1031  
67075 STRASBOURG CEDEX



## NOS AVANTAGES

- ▶ Un tiers payant sur toute la France auprès de toutes les entreprises de pompes funèbres
- ▶ Un capital versé rapidement
- ▶ Un tarif compétitif
- ▶ Une offre complète et adaptée
- ▶ Une couverture dès l'affiliation
- ▶ Un produit et des formalités d'affiliation simples
- ▶ Une garantie qui se cumule avec tous les régimes de prévoyance



## LES PLUS

- ▶ Une habilitation par la préfecture de police pour l'organisation des obsèques
- ▶ Une totale indépendance vis à vis des opérateurs funéraires et des assureurs
- ▶ Une certification ISO 9001 version 2008, gage de qualité, de fiabilité et de performance



## VOS CONTACTS

- ▶ L'Amicale du Conseil de l'Europe pour votre affiliation **03 90 21 54 95**
- ▶ Le service commercial de Henner Département La Garantie Obsèques au **01 55 62 53 23**

[www.henner.com](http://www.henner.com)

\* L'offre La Garantie Obsèques a été conçue en partenariat par l'Association La Garantie Obsèques et Henner, société agréée pour la présentation d'opérations d'assurance, qui en assure également la distribution et la gestion. Le volet assurance décès et assistance résulte de contrats groupe souscrits par Henner auprès d'Allianz Vie et de Filassistance International. Le volet services associés est organisé par l'Association La Garantie Obsèques.  
Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Relevant du contrôle de l'ACPR (61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09, [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) - Entreprise certifiée ISO 9001 par Bureau Veritas Certification - Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - [www.henner.com](http://www.henner.com) - Réclamations : consulter la rubrique Réclamations sur [www.henner.com](http://www.henner.com)



**Henner**<sup>TM</sup>  
Assurances de personnes



N° de contrat GOG 181

**EN PARTENARIAT AVEC HENNER  
ET L'ASSOCIATION LA GARANTIE OBSÈQUES**



L'Amicale du Conseil de l'Europe a décidé de réactualiser votre garantie afin de mieux répondre au coût moyen des frais d'obsèques.



## UNE GARANTIE FINANCIÈRE

- ▶ Versement d'une garantie fixe<sup>(1)</sup> en cas de décès :  
4 000 € quelle que soit la cause du décès
- ▶ Sans examen médical, ni déclaration d'état de santé
- ▶ Immédiate dès l'affiliation<sup>(2)</sup>



## UNE ASSISTANCE AUX FAMILLES

01 53 21 24 27 (24h/24, 7j/7)

### ▶ Transport et rapatriement :

Lors de déplacement d'un bénéficiaire à plus de 50 km de son domicile ou à l'étranger :

- En cas de décès d'un bénéficiaire :

Organisation et prise en charge du rapatriement du corps du lieu de décès au lieu d'inhumation en France et du rapatriement au domicile du conjoint et/ou enfants restés sur le lieu du séjour.

Mise à disposition d'un titre de transport pour un proche résidant en France, afin de se rendre auprès des enfants ou petits enfants de moins de 16 ans, restés seuls sans surveillance.

- En cas de décès d'un proche du bénéficiaire :

Si le bénéficiaire doit interrompre son séjour en France ou à l'étranger, mise à sa disposition d'un titre de transport lui permettant de se rendre aux obsèques.

### ▶ Assistance psychologique :

Organisation et prise en charge de 3 entretiens téléphoniques avec un psychologue en cas de décès du bénéficiaire, pour l'un des bénéficiaires survivant.

### ▶ Assistance information pratique :

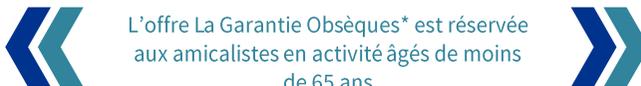
Service d'information aux familles sur toutes questions relatives aux formalités administratives postérieures au décès, à la succession.

### ▶ Information voyage :

Un médecin communique des informations relatives aux domaines suivants : hygiène de vie, vaccinations, maladies infantiles, etc. . .

### ▶ Assistance juridique à l'étranger :

En cas d'infraction involontaire à l'étranger, mise à disposition d'un avocat et avance de la caution pénale si besoin.



L'offre La Garantie Obsèques\* est réservée aux amicalistes en activité âgés de moins de 65 ans



## DES SERVICES PERSONNALISÉS

- ▶ Le tiers payant auprès de tous les opérateurs funéraires pour éviter l'avance de fonds : **01 55 62 53 19**
- ▶ Le remboursement direct sous 48 heures suivant réception du dossier complet par courrier ou par fax : **01 53 25 20 70**
- ▶ La protection du consommateur : intervention lorsque le montant du devis est supérieur aux normes des tarifs pratiqués.
- ▶ Les accords privilégiés auprès des différents réseaux de Pompes Funèbres<sup>(3)</sup> permettant d'obtenir abondements et remises sur certains articles.
- ▶ La faculté de poursuivre l'affiliation au contrat groupe en cas de départ à la retraite à des conditions qui seront précisées par le groupement.
- ▶ La possibilité d'opter pour des produits individuels à des conditions préférentielles dès le départ du groupement adhérent<sup>(4)</sup> (hors départ à la retraite) **03 28 76 20 15**



## UN TARIF ATTRACTIF

- ▶ **9.30 €/mois** pour une famille (vous, votre conjoint<sup>(5)</sup> et vos enfants<sup>(6)</sup>)
- ▶ **4.65 €/mois** pour une personne seule

(1) la garantie est limitée aux frais d'obsèques réellement engagés à concurrence de 4 000 € pour les enfants de moins de 12 ans

(2) ♦ en cas de décès par accident ;

♦ en cas de décès par maladie ;

- Anciens affiliés : à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la prise d'effet du changement de garantie. Les anciennes garanties continuent de s'appliquer pendant ce délai.

- Nouveaux affiliés : à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la date d'affiliation

en cas de décès par accident. 3 mois après en cas de décès par maladie

(3) OGF/PFG (dont Borniol et Roblot), Roc-Eclerc, Union Funéraire de France, Le Voeu Funéraire, Espace Funéraire Ponsy, Point Funèplus, FUNECAP, Pompes Funèbres Pascal LECLERC, AIX FUNÉRAIRE, Pompes Funèbres LUTECE, Espace Funéraire Isabelle SITA, P.F.C.A., Groupe ANUBIS

(4) sous réserve que l'affilié en fasse la demande dans les 6 mois suivant la cessation de sa garantie

(5) ou concubin (certificat de concubinage ou attestation sur l'honneur signée par les deux intéressés et par deux témoins) ou partenaire lié par un PACS

(6) à charge au sens du code général des Impôts



## DEMANDE D'AFFILIATION

(à découper et à retourner à l'Amicale)  
N° de contrat : GOG 181

### Je soussigné(e)

Nom : \_\_\_\_\_ Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ Tel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

» Demande mon affiliation à l'offre La Garantie Obsèques\* souscrite par l'Amicale du Conseil de l'Europe, à compter du 1<sup>er</sup> \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

» Opte pour la garantie fixe

» Accepte que l'Amicale du Conseil de l'Europe me réclame la cotisation annuelle de :

- 111.60 € (9.30 €x12)** en règlement de la cotisation familiale
- 55.80 € (4.65 €x12)** en règlement de la cotisation personne seule

» Déclare :

- Avoir pris connaissance auprès de l'Amicale du Conseil de l'Europe des conditions générales de ce contrat souscrit par Henner auprès d'Allianz Vie et de Filassistance International.
- Être en activité et âgé(e) de moins de 65 ans au moment de mon affiliation.
- Être avisé(e) que je peux demander communication et rectification de toute information me concernant et figurant sur tout fichier à l'usage de l'Amicale du Conseil de l'Europe, ou de Henner, à leur adresse respective.

Date :

Signature :

**DOCUMENT A CONSERVER  
DANS LE LIVRET DE FAMILLE**